

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

## COMITE SYNDICAL

5 JUILLET 2023

Le 5 juillet 2023 à 17 heures 45, le Comité syndical de l'Établissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 29 juin 2023 par Madame Laurence THERY, Présidente, à Saint Martin de la Cluze – Communauté de communes du Trièves

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	27
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	8 986

Secrétaire de séance : Jean-François CLAPPAZ

### Titulaires présent(e)s :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Pierre BEJAJI, Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Dominique ESCARON

**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais** : Bruno CATTIN, Nadine REUX

**Bièvre Isère Communauté** : Joël GULLON, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Martial SIMONDANT

**Communauté de Communes Le Grésivaudan** : Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Julien LORENTZ, Laurence THERY

**Communauté de Communes du Trièves** : Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Béatrice VIAL

**Saint Marcellin Vercors Isère Communauté** : Albert BUISSON, Gilbert CHAMPON

**Communauté de communes Bièvre Est** : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

### Personnes ayant donné pouvoir :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Vincent FRISTOT donne pouvoir à Philippe CARDIN, Laurent THOVISTE donne pouvoir à Marc DEPINOIS, Pierre LABRIET donne pouvoir à Florent CHOLAT

**Saint Marcellin Vercors Isère Communauté** : Jean-Claude DARLET donne pouvoir à Albert BUISSON

### Délégué suppléant ayant un pouvoir :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Marc DEPINOIS (pouvoir de Laurent THOVISTE)

### Absents :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Nicolas PINEL

**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais** : Anne GERIN ; Anthony MOREAU

**OBJET : Rapport d'activité 2022**

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

## DELIBERATION N° 23-VII-IV

### **Objet : Rapport d'activité 2022**

#### **Sur rapport de la Présidente,**

Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

En 2022, les débats des élus de l'EP SCoT ont largement identifié les enjeux dont la Grande Région de Grenoble devra se saisir, mais aussi illustré la complexité d'appréhender collectivement les trajectoires pour permettre aux modèles d'aménagement d'évoluer.

Au sein de la Greg, l'expression des attentes et des enjeux des intercommunalités s'est traduite par le vote en mars d'une délibération cadre articulant l'engagement du territoire dans la trajectoire ZAN autour de quatre piliers : le rôle central du bloc local (communes, EPCI, SCoT) pour partager une stratégie ; des réponses adaptées selon les territoires ; la recherche de mutualisation dans une logique de solidarité et enfin la nécessaire coordination avec les territoires voisins de la Greg.

Ce positionnement collectif marque une étape importante pour questionner le document. Après 10 ans de mise en œuvre le contexte a fortement évolué : les obligations de la loi Climat et résilience et l'affaiblissement progressif du rôle intégrateur du SCoT provoquent le débat autour de son évolution, largement étayé par l'étude au premier semestre de l'Agence d'urbanisme.

La traduction de l'objectif zéro artificialisation nette (Zan) à 2050 prend son sens avec la définition d'une trajectoire s'appuyant sur les spécificités et les dynamiques locales. Une déclinaison arithmétique identique à toutes les échelles nierait les fondements même de l'aménagement du territoire.

Ce rapport d'activité 2022 permet de revenir sur l'implication forte de l'équipe auprès des territoires (19 avis PLU, préparation des avis de la CDAC et de la CDPENAF) mais aussi pour l'organisation des nombreux temps forts des instances : 10 Bureaux et 5 Comités syndicaux dans des territoires différents, 12 GPS, 4 ateliers dans le cadre de la démarche TACCT...

L'EP SCoT s'est également investi dans la conférence des SCoT AURA, avec une cinquantaine de territoires, pour élaborer une contribution visant l'évolution du Sraddet. L'exercice, nouveau, a permis de faire valoir de premiers jalons qui contribuent à l'émergence d'une culture commune, dans une approche globale et à plusieurs échelles.

Publié à l'automne, « Changement d'ère pour le SCoT ? », retrace le cheminement des débats depuis le début du mandat et pose les jalons des travaux à venir. Pour envisager une possible évolution du document, le calendrier contraint et la singularité de chaque EPCI, sur le plan des compétences et d'appréhension du ZAN, appellent à identifier des priorités communes, à l'échelle de la Greg, avant de définir toute procédure d'évolution. Car l'EP SCoT doit assurer aux EPCI et aux communes les meilleures conditions pour appréhender les choix à venir dans un document de planification réglementaire.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical,

Vu les articles L. 5711-1 et L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport d'activité 2022 ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil syndical décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble,
- d'approuver ledit rapport d'activité 2022,
- d'autoriser la diffusion du rapport d'activité 2022 de l'EP SCoT,
- de transmettre ledit rapport d'activité 2022 aux EPCI membres de l'EP SCoT.

Vote : 8 986 voix

Fait à Saint Martin de la Cluze, le 5 juillet 2023



La Présidente

Laurence THERY

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

S<sup>2</sup>LOW

ID : 038-253804314-20230705-DEL\_VII\_IV-DE